

## L'E.N.S.P. et la crise sanitaire du Coronavirus : SYNERGIE OFFICIERS répond à vos questions

Face aux nombreuses questions et sollicitations qui ont été portées à notre connaissance, SYNERGIE OFFICIERS saisisait Monsieur PRESSON, Directeur de l'ENSP, le lundi 23 mars 2020. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquentes :

<p><b>FORMATION INITIALE</b></p> <p><b>24ème et 25ème promotions</b></p>	<p><b><u>Concernant la 24ème promotion:</u></b></p> <p><i>SYNERGIE OFFICIERS demandait des précisions sur la communication des appréciations par les tuteurs des stagiaires. En effet, de nombreux tuteurs n'avaient pu rendre ces appréciations du fait de nécessités de service ou de confinement.</i></p> <p>Monsieur PRESSON nous indiquait qu'une <b>relance</b> avait été effectuée auprès des services pour que les tuteurs puissent rendre les appréciations nécessaires à la <b>constitution de la note d'engagement</b>.</p> <p><i>SYNERGIE OFFICIERS demandait quelles notes seraient appliquées aux élèves qui ne pourraient pas participer au rattrapage de l'épreuve de TDI prévue début avril.</i></p> <p>Monsieur PRESSON expliquait qu'il sera fait application, compte tenu des circonstances, des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 12 de l'arrêté interministériel du 12 décembre 2016 relatif à la formation initiale des officiers de police. Les élèves empêchés - sous réserve bien entendu de la validation par le jury de scolarité et d'aptitude - se verront appliquer la règle suivante <b>“le jury accorde une note égale à la moyenne des notes attribuées au dernier quartile parmi les élèves ayant passé l'épreuve”</b>. Aucun ne devrait par conséquent avoir la note de zéro.</p>
--	---

## FORMATION INITIALE

### 24ème et 25ème promotions

***SYNERGIE OFFICIERS** demandait la communication d'un calendrier prévisionnel pour le choix des postes.*

Monsieur PRESSON soulignait que les dates de mise en place du **jury de scolarité et d'aptitude** n'étaient pas encore fixées dans la mesure où de nouvelles annonces des autorités étaient attendues quant à la prorogation potentielle et probable de la durée du confinement.

Une réflexion était cependant en cours afin d'envisager la tenue de ce jury (**voire l'amphi de choix de poste**) **en mode visio-conférence en semaines 17 ou 18**, tel que prévu initialement.

**De la même façon, si le confinement venait à être prolongé**, il était à prévoir un décalage de la rentrée des élèves de la 24<sup>ème</sup> promotion prévue le lundi 20 avril 2020. Si tel était le cas, les élèves en seront informés dès que possible.

***SYNERGIE OFFICIERS** demandait si une modification des congés était à prévoir.*

Monsieur PRESSON expliquait que la situation induite par le COVID 19 et la fin de l'état d'urgence sanitaire étant incertaines, des aménagements étaient prévisibles mais non connus à ce jour. Pour les élèves officiers engagés en service opérationnel, il est probable que cette question soit à régler localement avec le chef de centre de stage.

***SYNERGIE OFFICIERS** était saisi par plusieurs élèves concernant les retards dans les remboursements des frais de stage.*

Monsieur PRESSON nous indiquait que, concernant ce dossier, **la date de paiement était inconnue à ce jour**. Les états de frais avaient en effet dû être totalement refaits, les règles d'indemnisation ayant été réglementairement et favorablement modifiées en octobre dernier. Les dossiers avaient dû être complétés et vérifiés au fil de l'eau afin d'engager le processus de remboursement.

Néanmoins, la priorité de paiement de la DGFIP en période de COVID19 concerne les traitements et les accessoires du traitement ainsi que les prestataires PME et TPE de l'administration. **Le remboursement des frais de stage ne fait pas partie des priorités de la DGFIP.**

#### **Concernant la 25ème promotion :**

***SYNERGIE OFFICIERS** demandait des précisions sur le statut des élèves et leur positionnement à l'heure actuelle.*

Ainsi, monsieur PRESSON nous confirmait que tous les élèves anciens policiers, y compris ceux en stages courts, avaient été **appelés à renforcer les services actifs**. Toutefois, ils continuaient à bénéficier de **deux jours d'e-formation** chaque semaine.

Seuls les "**véritables externes**" étaient pour l'heure **exclus** de ce dispositif de renfort apporté aux services opérationnels et demeuraient en réserve d'emploi à leur domicile.

	<p>Plus généralement, <b><i>SYNERGIE OFFICIERS</i></b> <u>soulignait le manque de communication officielle de l'ENSP envers les élèves et stagiaires.</u></p> <p>Monsieur PRESSON indiquait que les élèves étaient informés d'une part par leurs chargés de formation référents (il existe un référent par groupe) et d'autre part par leurs délégués de promotion. En cas de malentendu ponctuel ou persistant, les services - en particulier le chef du DFPO et ses adjoints mobilisés en présentiel sur le site de Cannes-Ecluse – pouvaient être sollicités afin de lever toute incertitude.</p>
<p align="center"><b>STAGE STATUTAIRE COMMANDANT 1ère session</b></p>	<p><b><i>SYNERGIE OFFICIERS</i></b> demandait des précisions sur les conditions de rattrapage de la dernière semaine du stage commandant (semaine du 16 au 21 mars 2020) :</p> <p>Monsieur PRESSON indiquait qu'une réflexion était engagée afin d'assurer au mieux l'exécution de l'obligation de formation statutaire avant la parution de l'arrêté de promotion. <b>Aucune décision n'était prise quant à présent</b> compte tenu de la durée non connue du confinement lié au COVID 19.</p> <p>Néanmoins, <b>l'inclinaison de l'ENSP</b> était, autant que de possible, de promouvoir la mise en oeuvre d'une semaine dédiée au rattrapage de la 3ème semaine de la session 1, le cas échéant avec <b>recours au distanciel.</b></p>

En raison de la situation évolutive de la crise sanitaire, certaines décisions sont prises au fur et à mesure, en fonction des nouvelles problématiques.

**SYNERGIE OFFICIERS suit attentivement les directives de l'ENSP, impactant directement la scolarité et le futur de nombreux officiers de police.**

Les délégués **SYNERGIE OFFICIERS** pour l'ENSP  
sont disponibles pour répondre à toutes vos questions et interrogations

**Vanessa CIAPPARA**, joignable au 06.64.45.29.38  
[vanessa.ciappara@synergie-officiers.com](mailto:vanessa.ciappara@synergie-officiers.com)

**Ariane LAPACHERIE**, joignable au 06.25.37.13.33  
[ariane.lapacherie@synergie-officiers.com](mailto:ariane.lapacherie@synergie-officiers.com)

